

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3367**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Aménagement du paysage option conduite de chantiers en aménagement paysager

Nouvel intitulé : mention Aménagement paysager : conception, gestion, entretien

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Charles de Gaulle - Lille 3, Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'académie, Président de l'université de Lille III, Président de l'université de Lille III

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

214 Aménagements paysagers (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel conduit la réalisation de projets en aménagement paysager (parcs, jardins, espaces publics, urbains, ruraux ou naturels, terrains de sport...).

Dans les entreprises du paysage et les bureaux d'études, il sert d'interface entre le concepteur, le maître d'œuvre le maître d'ouvrage et le responsable du chantier.

Dans les services espaces verts des collectivités territoriales, il élabore des cahiers des charges et assure le suivi de la réalisation des travaux.

Dans les services publics (DDE, DIREN...), il apporte une aide technique dans le cadre de l'application des lois sur le paysage et/ou sur la protection de l'environnement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel travaille en entreprise, dans un bureau d'études, dans un service public ou pour une collectivité (locale, territoriale).

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1416 : Polyculture, élevage

A1303 : Ingénierie en agriculture et environnement naturel

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

- Analyse de site : espaces urbains, péri urbains, ruraux, forestiers, littoraux, des jardins, des réseaux de communications ; atelier d'expression plastique

- Méthodes d'analyse et de représentation : graphisme et techniques du dessin ; photographie

- Histoire et philosophie esthétique du paysage : paysage et art dans la modernité ; paysage et art contemporain ; histoire du paysage et des jardins ; esthétique du paysage

- Psychologie, sociologie de l'environnement : sociologie et techniques d'évaluation ; psychologie sociale ; approche pratique (chantier nature)

- Techniques et outils au service de l'esthétique : l'outil végétal ; les techniques d'aménagement ; la topographie ; les outils informatiques ; techniques de communication ; anglais

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Idem

En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17/11/99 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n°44 du 09 décembre 99

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.univ-lille3.fr/portail/index.php>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : mention Aménagement paysager : conception, gestion, entretien